



## *Le bulletin départemental de l'inspection académique de la Haute-Saône*

Directeur de la publication :  
Jean-Louis Brison, Inspecteur d'académie  
N°ISSN : 1281-1785  
Inspection académique de la Haute-Saône  
5, place Beauchamp  
BP 419 – 70013 VESOUL CEDEX  
Téléphone : 03-84-78-63-00  
Télécopie : 03-84-78-63-63

### **SOMMAIRE**

#### **1 – PEDAGOGIE**

- Apprentissage de la lecture.....page 2
- Apprendre à lire à l'école primaire.....page 2 à 4

#### **2 – INFORMATIONS GENERALES**

- PEP 70.....page 5
- Education physique et sportive – Natation.....page 5 et 6
- Réunion de rentrée de l'union sportive de l'enseignement  
du 1<sup>er</sup> degré .....page 6
- Amicale des enseignants de la Haute-Saône. Calendrier des  
sorties scolaires.....page 6 à 8
- Le service social des personnels de l'Education nationale.....page 8

#### **3 – ACTIONS EDUCATIVES**

- Sénégal solidarité .....page 8
- Opération 1000 défis pour ma planète .....page 9
- A l'école de la forêt – Campagne 2006-2007 .....page 9
- Actualités de « La main à la pâte » .....page 9
- Préavis de classe de découverte (séjour avec nuitée(s)).....page 9 et 10
- Musées des cultures et techniques comtoises .....page 11
- Ecole et cinéma 2006-2007 .....page 11 et 12

#### **4 – REGLEMENTATION**

- Règles s'appliquant aux demandes d'autorisation  
de cumul .....page 13
- Imprimé de demande d'autorisation de cumul  
de rémunération .....page 14
- Imprimé de décision portant autorisation de cumul.....page 15
- Fiche à remettre à l'employeur secondaire  
par le bénéficiaire.....page 16

#### **5 – RESSOURCES HUMAINES**

- Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur  
des écoles maître formateur (CAFIPEMF) session 2007.....page 17
- Concours de recrutement de personnels de direction 2007. ....page 17
- Premier concours interne de recrutement de professeurs  
des écoles de l'enseignement public – session 2007.....pages 17 et 18
- Mutations .....page 19
- Demande de poste à l'étranger 2006-2007.....page 19
- Affectation des personnels enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré en  
Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Fortuna et Mayotte et mises à  
disposition de la Polynésie française des personnels enseignants  
spécialisés du 1<sup>er</sup> degré – Rentrée 2007.....page 19



#### **Editorial :**

La Nation vient de doter son Ecole d'un Socle commun de connaissances et de compétences.

Le pays scelle ainsi de manière solennelle un nouveau pacte républicain avec son institution scolaire.

La maîtrise de la langue française, et avant toute chose de la lecture, constitue l'entrée indispensable et incontournable dans la formation de tout futur citoyen.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité consacrer la première partie de ce bulletin du mois de septembre à cet apprentissage.

Tous les enseignants sont des spécialistes de cet enseignement. Nous devons aujourd'hui réunir nos forces et nos compétences pour promouvoir au quotidien un enseignement efficace de la lecture. Les élèves et leurs parents comptent sur nous pour cela.

Jean-Louis Brison

# 1- PEDAGOGIE

## APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

L'apprentissage de la lecture est la priorité absolue de l'Ecole. La circulaire ministérielle du 12 janvier 2006 permet de définir clairement et sereinement ce qui dans cette conquête est de l'ordre de l'exercice systématique et ce qui est de l'ordre de l'intelligence.

Pour aider chaque école dans cette recherche de l'excellence, vous allez être destinataire d'un DVD intitulé « Apprendre à lire » et de son livret d'accompagnement qui vous permettront d'affiner votre compréhension sur ce qui se joue non seulement au cours préparatoire mais aussi dès la grande section de maternelle. En variant les points de vue et les contextes, ces documents se veulent être une aide pour les enseignants qui conduisent les élèves sur les chemins de la lecture.

Ces publications ministérielles seront complétées par cette présente note pédagogique élaborée par le département de la Haute-Saône, envisageant progressivement les activités de lecture à mener tout au long de la scolarité de la maternelle au collège.

Il m'apparaît indispensable que toutes les écoles consacrent l'intégralité d'une concertation à l'analyse de ces documents, pour assurer efficacement la mise en œuvre d'une continuité cohérente des apprentissages dans le respect et la compréhension des actions menées dans chaque niveau.

## « APPRENDRE A LIRE A L'ECOLE PRIMAIRE »

La présente note pédagogique contient des repères sur la progressivité de ces exercices tout au long de la scolarité, de la maternelle à l'entrée au collège.

*Références* : Circulaire « Apprendre à lire » publiée au BO n°2 du 12 janvier 2006.

Arrêté du 24 mars 2006 publié au BO n°13 du 31 mars 2006, modifiant l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire.

Le séminaire national de la direction de l'enseignement scolaire, qui s'est tenu le 09 mars 2006 à Paris, a situé l'apprentissage de la lecture dans le cadre de l'ensemble de l'école primaire. Cette acquisition fondamentale est ainsi replacée dans un contexte scolaire élargi, qui englobe tout à la fois l'école maternelle et l'école élémentaire.

« *L'enseignement systématique et précoce du déchiffrage, dès les premiers jours du cours préparatoire, est la méthode la plus efficace pour apprendre à lire à un enfant* » (circulaire ministérielle publiée le 12 janvier 2006).

Pour tenter de donner sens à cette orientation, il convient que chacun, à quelque niveau qu'il enseigne, réfléchisse sur sa propre contribution à cette construction qui prend certes un caractère aigu au cycle II, mais qui se développe tout au long de la scolarité.

Ce cheminement vers la maîtrise de la langue écrite, au travers des représentations de la lecture et des stratégies que l'élève met en œuvre pour y accéder, fixe les objectifs pédagogiques assignés à chaque étape de sa scolarité.

### En maternelle

Ses stratégies lexiques sont naturellement globales. Il associe des configurations graphiques perçues visuellement (des mots) à des représentations orthographiques qu'il stocke peu à peu en mémoire. Ce sont les prémisses de l'utilisation de la voie directe. La plus lourde erreur serait alors de le conforter dans cette idée que tout peut-être lu de façon globale. Il faut tout au contraire le mettre en difficulté en le confrontant jour après jour, en grande section principalement, avec des mots nouveaux, pour le forcer ainsi à modifier ses stratégies de lecture. Il procède alors aux premières analyses d'unités non significatives inférieures au mot : les syllabes, les rimes, les phonèmes, les lettres.

Le développement de *la conscience phonologique*, définie comme la capacité à repérer à l'oral ces unités, est ici déterminant pour une entrée réussie à l'école élémentaire. Le rôle de la maternelle est fondamental. Toutes les étapes ultérieures ne peuvent être envisagées de manière positive qu'à la seule condition que tous les élèves entrent au CP avec la compréhension claire que, pour lire, il faut utiliser un système génératif qui associe des unités non significatives pour composer des mots.

### Pistes pédagogiques :

- dès l'entrée à l'école maternelle, développer les exercices de dictée à l'adulte, pour que chacun prenne conscience que tous les mots écrits sont lus dans le strict respect des chaînes spatiales (écrit) et temporelles (lecture) ⇒ faire lire les élèves mot à mot, en désignant chacun d'entre eux.

développer en parallèle les exercices oraux favorisant l'émergence de la conscience phonologique :

- tâches de détection de rimes, de syllabes, de phonèmes (château, bateau ⇒ /o/)
- tâches de segmentation syllabique (château ⇒ cha/)
- tâches d'inversion syllabique (château ⇒ teauchâ)
- tâche d'ajout ou de suppression de syllabes (château, j'enlève châ ⇒ /teau/).

- mettre, en grande section, ces habilités au service des tâches de lecture : tableau de mots à enrichir régulièrement, à regrouper par analogie. Cinq à dix mots nouveaux par thème, sur une à deux semaines, semble un rythme satisfaisant, saturant progressivement la mémoire visuelle de l'élève pour le forcer à modifier ses stratégies lexiques.

Remarque : cette dernière étape est souvent celle qui est le moins bien traitée. Il serait en effet vain de maîtriser cet outil qu'est la capacité à repérer des unités non significantes, sans savoir à quoi cela va servir. Dans le même ordre d'idée, quel serait l'intérêt de connaître la technique de la multiplication sans prendre conscience que cette opération permet de résoudre des situations additives complexes ?

- s'appuyer sur l'écrit pour renforcer ces démarches analytiques. Un apprentissage systématique de toutes les lettres de l'alphabet et des sons correspondants doit être engagé au cours d'exercices journaliers de copie en grande section

#### Au cours préparatoire

L'élève ainsi préparé comprend, dès son entrée à l'école élémentaire, que pour lire, il va lui falloir utiliser en priorité la voie indirecte, c'est à dire transformer des unités écrites inférieures au mot en code de parole. Il sait en particulier le faire à partir d'unités qu'il entend et produit de manière explicite (syllabes, phonèmes voyelles).

Il est donc apte immédiatement à procéder à des activités systématiques de déchiffrage.

La difficulté qu'il rencontre alors, et qui est centrale au cours préparatoire, va être de découvrir (par ce même processus d'analyse utilisé antérieurement pour passer du mot à la syllabe), qu'il existe à l'intérieur de la syllabe, des unités qu'il n'entend, ni ne produit de façon explicite : les phonèmes. Le système alphabétique qui régit notre langue écrite l'exige, avec son souci d'économie qui impose de tout lire et tout écrire avec 26 lettres et 36 phonèmes.

C'est l'émergence de la conscience phonémique qui va lui permettre de construire un système de correspondances régulières entre les graphèmes à l'écrit et les phonèmes à l'oral.

Cela impose par exemple que pour lire « bain » et « pain », il faut repérer que ces deux mots ne diffèrent que par le premier graphème et que le sens de chaque mot y trouve sa source.

Pour certains cette émergence est très rapide, pour d'autres plus lente, pour quelques-uns tardive ; mais une constante demeure. C'est par la confrontation systématique jour après jour à cette situation problème que cette émergence peut apparaître, de façon quelques fois surprenante d'une semaine à l'autre, si ce n'est d'un jour à l'autre.

Pistes pédagogiques :

*Extrait du rapport n° 2005-123 de novembre 2005 de l'observatoire national de la lecture et de l'inspection générale de l'Education nationale :*

« L'enseignement de l'identification des mots est le plus souvent insuffisant ( temps trop court, entraînement trop rare, démarrage trop tardif... ) ».

*Le modèle didactique le plus fréquemment rencontré dans les classes proposant une discussion à partir d'une image support d'un récit ; la recherche dans le texte des mots connus ; le travail d'analyse menant à la découverte d'un nouveau phonème contenu dans les mots vedette de la leçon, gardent toute leur validité.*

*De même, tous les exercices renforçant la reconnaissance du son (dans quel mot entendez-vous [u] ?) et de la graphie du jour correspondante (entourez les mots où vous voyez « ou ») demeurent d'une utilité certaine.*

*Cependant, trop peu d'exercices de déchiffrage s'effectuent hors du contexte de la leçon. Il convient donc de multiplier avec une grande régularité les activités :*

- de lecture de syllabes artificielles (isolées), de mots inconnus, de non-mots (remolu, tilami...)
- en parallèle, de dictées traitant des mêmes unités décontextualisées
- de lecture de mots irréguliers fréquents en articulant épellation lettre à lettre et écriture, lecture et écriture.

*En corollaire, les activités d'écriture doivent être renforcées pour contribuer, autant que la lecture, à la prise de conscience phonémique.*

*C'est par l'écriture de syllabes, puis de mots, sous dictée ou en copie, que l'élève fixe les relations grapho-phonétiques les plus fréquentes.*

*C'est par la production de phrases, d'abord en dictée à l'adulte, puis en écriture autonome, qu'il soutient le processus difficile d'intégration des mots identifiés successivement dans une lecture.*

*C'est par la production de textes, en dictée à l'adulte et en partie en écriture autonome, qu'il renforce sa compréhension des récits qu'il est amené à lire.*

Toutes ces activités contextualisées (textes supports avec recherche de sens) ou décontextualisées (activités d'identification d'unités signifiantes ou non, hors de tout contexte inducteur) doivent trouver un juste équilibre au cours préparatoire.

Deux séances journalières au minimum, trois de préférence, doivent leur être consacrées, occupant en grande partie les deux heures trente réglementairement allouées à l'apprentissage de la langue écrite.

### Au CE1

L'utilisation systématique de la voie indirecte liée à toutes les activités de déchiffrement a permis à l'apprenti-lecteur de constituer un stock de représentations orthographiques qu'il va pouvoir utiliser dans ses actes de lecture quotidienne. Il va tout naturellement revenir à la voie directe. C'est le passage du déchiffrement à la lecture courante avec l'automatisation de l'identification des mots.

Cependant deux écueils subsistent dans une classe de CE1 :

- l'insuffisance de ces représentations orthographiques mémorisées obligeant sans cesse l'élève à déchiffrer tout mot inconnu de son lexique interne.
- l'extrême hétérogénéité du groupe classe dans lequel se côtoient des élèves qui savent lire couramment et d'autres qui sont encore en phase d'apprentissage.

#### Pistes pédagogiques :

Les évaluations CE1 sont des outils simples et performants permettant de cibler avec précision la nature des difficultés rencontrées par certains élèves (maîtrise insuffisante des régularités grapho-phonétiques, stratégies inadéquates...). Leur passation est indispensable et obligatoire après le temps d'adaptation à cette nouvelle classe, qui ne saurait excéder le premier demi-trimestre.

Pour les élèves en difficulté, la centration sur les activités de déchiffrement doit s'imposer comme l'objectif prioritaire. Celles-ci se substitueront aussi longtemps qu'il sera nécessaire aux premiers travaux sur l'observation réfléchie de la langue.

Pour les déchiffreurs habiles, l'entraînement de la fluidité passe par la répétition des lectures à voix haute avec contrôle de l'intonation. La diversité des genres littéraires abordés et le travail en petits groupes demeurent des moyens adaptés pour obtenir l'adhésion des élèves. Le travail sur le code n'est cependant pas négligé avec la découverte sans cesse renouvelée de nouveaux mots, progressivement stockés dans le répertoire des représentations orthographiques.

### Au cycle III

A la fin du cycle II, les élèves sont encore loin de maîtriser toutes les compétences de lecture et n'ont pas l'autonomie nécessaire à une bonne scolarisation au collège. Quatre domaines doivent être travaillés conjointement :

- l'amélioration de la rapidité et de l'efficacité de l'identification des mots, même rares ou irréguliers,
- l'habileté dans le traitement de la structure syntaxique des phrases,
- l'enrichissement du bagage culturel afin d'être à même de réussir les inférences qui conduisent à la compréhension des textes lus,
- la capacité à adapter ses stratégies de lecture en tenant compte de la diversité des genres littéraires abordés.

#### Pistes pédagogiques :

Plus l'élève lit, dans des champs disciplinaires variés comme la littérature, l'histoire, la géographie, les sciences... plus il accroît son vocabulaire et stocke des représentations orthographiques en mémoire. Il est alors capable de reconnaître quasi instantanément les mots qu'il lit, sans effort et en réservant toute son attention pour le traitement du sens du texte.

Dans ce cadre, la mémorisation de mots irréguliers occupe une place importante. Des exercices systématiques de déchiffrement doivent être poursuivis, en les couplant à des exercices d'écriture, tout au long du cycle III.

Identifier des mots ne suffit pas à comprendre une phrase. Il faut aussi que, dans le même temps, leur valeur syntaxique soit repérée grâce à une interprétation correcte de leur place dans la phrase. La prise en compte de marqueurs tels que la ponctuation, les substituts pronominaux, les connecteurs, la valeur des temps verbaux... est également un élément important du travail sur la compréhension.

L'exploitation ponctuelle de ces différents indices au gré des rencontres dans différents textes est notoirement insuffisante. Seul l'entraînement systématique, dans des ateliers de lecture par exemple, permet de dépasser des blocages éventuels.

Un bon lecteur n'est pas seulement un bon déchiffreur se jouant des difficultés syntaxiques de la phrase pour accéder au sens, il est aussi un lecteur cultivé. Pour peu que les informations inconnues ne dépassent pas 15 à 20 % de l'information contenue dans le texte, il peut grâce à des inférences accroître sa culture en lisant.

La littérature de jeunesse dans sa grande variété embrassant tous les genres littéraires à aborder au cycle III, offre aux élèves cette possibilité unique de s'enrichir sur le plan culturel. Ce dernier point est en général bien intégré dans les pratiques des enseignants du cycle III.

## 2- INFORMATIONS GENERALES

### PEP 70

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Saône, attire l'attention des personnels enseignants sur l'intérêt que nous devons tous porter aux actions conduites par les PEP 70.

Cette association, issue de l'école et au service de l'école, de ses élèves et des enseignants.

- vient en aide aux enfants malades par l'intermédiaire du service d'assistance pédagogique au domicile des enfants et adolescents malades (SAPAD),
- soutient les familles en difficulté, à l'occasion d'évènements douloureux,
- assiste les départs en classe de découvertes et d'environnement avec notamment des propositions de séjours à Aisey, en Franche-Comté et dans toute la France avec le réseau PEP,
- assure la promotion des départs en centres de vacances avec le réseau PEP.

« Toute adhésion est une aide à un jeune »

C'est pourquoi, je vous encourage à soutenir activement la campagne d'adhésion aux PEP 70 qui se déroule au cours du premier trimestre de l'année 2006-2007.

### EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – ACTIVITE NATATION

Si vous emmenez votre classe à la piscine, voici quelques recommandations :

- il est nécessaire de renvoyer le formulaire « projet d'activités piscine » en deux exemplaires à l'inspection départementale de circonscription bien avant le début de votre cycle de NATATION. Ce document en tant que pièce justificative a pour objet de vous protéger en cas d'accident. L'un sera conservé et l'autre vous sera retourné, revêtu des avis du CPC et de l'IEN.

Concernant la participation éventuelle d'intervenants extérieurs :

*L'agrément des intervenants bénévoles en natation est délivré par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux, suite à la participation à une formation comprenant une partie théorique et une validation d'une épreuve pratique.*

*Cet agrément est renouvelable chaque année sur simple demande (formulaire spécifique).*

Agrément des intervenants bénévoles en natation :

Date à retenir : un premier stage est proposé au complexe sportif de Noidans-les-Vesoul le 15 septembre 2006 de 8 h 30 à 11 h 30.

Programme :

➤ 8 h 30 à 9 h : connaissance du plan d'organisation de sécurité et de secours (POSS) – intervention d'un MNS

➤ 9 h à 10 h : pratique personnelle

la compétence sera validée à partir de l'épreuve suivante comprenant une entrée dans l'eau, un déplacement et une immersion :

être capable d'enchaîner en continu et en eau profonde une entrée dans l'eau (en plongeant ou en sautant) et un déplacement sur une distance de 25 mètres, sans appui et sans matériel de flottaison ou de propulsion. Au cours de ce déplacement, être capable de réaliser une immersion sans montrer de signes de panique.

- Vécu, dans l'eau, de situations s'adressant à des élèves débutants, flotteurs et nageurs

➤ 10 h 15 à 11 h 30 : partie théorique

1 – domaine réglementaire

2 – domaine des contenus d'enseignement et d'animation

3 – domaine de l'intervention pédagogique

4 – domaine de l'utilisation du matériel

2 autres stages seront programmés dans le courant de l'année au deuxième et troisième trimestres. Vous renseigner auprès des CPC.

En ce qui concerne les ATSEM :

A l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent être associés à l'organisation des séances de natation uniquement pour les activités d'accompagnement (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie. Cependant la participation de l'ATSEM à cette activité doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire.

**RAPPEL : MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2006 – LIEU : PISCINE DE NOIDANS-LES-VESOUL**

*Une mini-formation de 10 h à 12 h est proposée sur la base du volontariat ; elle s'adresse aux enseignants qui fréquentent la piscine cette année mais également à tous ceux et celles qui désireraient participer.*

Thème : réflexion autour de la structure flottante, quels contenus envisagés du débutant à l'enfant nageur.

Encadrement : équipe CPC-CPD et MNS

• N'oubliez pas d'apporter votre tenue (pratique personnelle)

Comme chaque année un stage départemental de 3 jours est ouvert au PAF (10 places)

La condition : avoir programmé un cycle de natation durant l'année scolaire ; pensez à vous inscrire si vous êtes demandeur.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service CPD EPS.

## REUNIONS DE RENTREE DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

<u>Circonscriptions</u>	<u>Dates</u>	<u>Heures</u>	<u>Lieux</u>
GRAY	Mardi 26 septembre	17h 15	Ecole Pergaud d'Arc les Gray
LURE	Jeudi 14 septembre	17h 15	Ecole Jules Ferry à Lure
LUXEUIL	Lundi 18 septembre	17h 30	Ecole Bd Richet à Luxeuil
VESOUL NORD	Mardi 19 septembre	17h 30	Ecole St Valère à Port-sur-Saône
VESOUL SUD(secteur Rioz-Voray)	Mardi 12 septembre	17h 15	Ecole de Boulton
VESOUL SUD(secteur Vesoul)	Jeudi 21 septembre	17h 15	Ecole de Quincey

## AMICALE DES ENSEIGNANTS DE LA HAUTE-SAONE

**ADE - 70** 53 rue Jean-Jaurès BP 13 bureau n° 12 70000 VESOUL

Tél : 03 84 75 17 09 - Fax : 03 84 75 17 09

Vesoul, le 30 juin 2006

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Collègues,

Voici venu le temps de vous présenter le calendrier des sorties pour l'année scolaire 2006-2007, sorties toutes effectuées le mercredi. Notre secrétaire (emploi quart temps) garde les mêmes heures de permanences (lundi 14 h - 16 h, mercredi 9 h - 12 h, vendredi 13 h 30 - 16 h). Le reste du temps, le répondeur peut accueillir votre correspondance.

L'adhésion à l'Amicale, obligatoire pour participer aux sorties, a été fixée lors de l'A.G. du 14 Juin 06 à 20 € tout compris.

L'Amicale possède maintenant une adresse internet : [ade70@wanadoo.fr](mailto:ade70@wanadoo.fr)

Si vous avez une adresse Internet et que vous voulez recevoir votre courrier par e.mail et plus par la poste, remplissez la ligne correspondante sur la fiche individuelle d'inscription.

Veillez remplir votre fiche individuelle d'inscription et les deux tableaux à l'identique en fonction de vos préférences. Nous vous rappelons qu'une fiche mal remplie n'est pas traitée le jour du dépouillement, mais traitée plus tard avec les conséquences implicites. Pensez aux bénévoles qui ont autre chose à faire ce jour là. Et surtout ne séparez pas votre fiche en deux parties.

La date limite de réception de votre adhésion a été fixée au vendredi 8 septembre 2006.

Le tableau inférieur vous sera retourné après le dépouillement avec la décision prise :

- OUI pour votre enregistrement à la sortie demandée.
- L.A. + Vous êtes en tête de liste d'attente. Vous serez certainement contacté. Réservez cette date.
- L.A. pour mise en liste d'attente.

N'oubliez pas que même inscrit(e) en liste d'attente, vous avez de fortes chances de pouvoir participer à la sortie si vous vous faites connaître une dizaine de jours avant auprès du secrétariat. N'hésitez surtout pas à le faire.

Le deuxième tableau sera accompagné du compte-rendu de l'A.G. et du règlement intérieur.

Envoyez une fiche d'inscription par personne. Si votre choix est supérieur à 12, ajoutez un tableau sur feuille séparée, le nombre de sorties n'étant en aucun cas limité.

Lorsque vous êtes inscrit(e) à une sortie, vous recevrez une vingtaine de jours avant, en moyenne, tous les détails et formalités à accomplir. N'oubliez pas de retourner rapidement le coupon réponse, même avec une réponse négative, sinon le règlement nous oblige à appliquer une pénalité de 8 € à chaque fois.

Si vous voulez que notre Amicale vive, n'hésitez pas, tout au long de l'année, à lui proposer des lieux de visite, des usines et à participer effectivement aux sorties que vous choisissez. Nous en serons très heureux.

Les parrainages d'amis, de parents ou de collègues seront les bienvenus. Faites nous connaître autour de vous.

Ne tardez pas à renvoyer votre adhésion et de toute façon avant le vendredi 8 Septembre 2006.

Bonne rentrée et excellentes sorties avec l'ADE-70.

La présidente, Madeleine THEVENOT

**CALENDRIER DES SORTIES ANNEE SCOLAIRE 2006- - 2007**

**SEJOUR A CARCANS MAUBUISSON du 9 au 16 septembre 2006**

- SPECTACLE BEN HUR vendredi 29 septembre 2006** *1 soirée, car, 40 places*
- A – 11 oct. FROIDEVAUX : Le potager d'une Curieuse**, 600 variétés de légumes + aromates  
**SAINT HIPPOLYTE** : visite guidée de la ville *1 jour, car, 48 pers.*
- B - 18 oct. GRAND (88) : visite guidée du site antique : mosaïque et amphithéâtre**  
**NEUFCHATEAU** : vieille ville *1 jour, car, 48 pers.*
- C – 8 nov. FOIRE DE DIJON** *1 jour, car, 48 pers.*
- D – 15 nov. FONTENOY LE CHATEAU** : visite du Musée de la Broderie + métallurgie locale  
 Repas au Moulin Cotant et visite de la ville : histoire très riche, église ... *1 jour, car , 48 pers.*
- E – 22 nov. MIRECOURT** : visite atelier luthier, musée lutherie + archèterie française  
 Maison de la musique mécanique avec fonctionnement des instruments exposés *1 jour, car, 48 pers.*
- F – 29 nov. LA COTE** : entreprise Knauf fibre. *½ journée, 20 pers. Auto*
- G - 6 déc. PARIS** : musée Radio France + manufacture Royale des Gobelins  
**PARIS LIBERTE** *1 jour, train, 50 pers*  
*1 jour, train, illimité*
- H – 13 déc. DAMPIERRE LES CONFLANS** : Passementerie *½ journée, auto, 10 pers.*
- I – 17 janv. NOIDANS LES VESOUL** : BESSON fourniture et outillage forestier *½ journée, auto, 20 pers.*
- J – 24 janv. LAVIGNEY** : brasserie  
**GOURGEON** : église , chapelle et sources de la Gourgeonne *½ journée, auto, 20 pers.*
- K – 31 janv. MARNAY** : visite guidée de l'entreprise Sodecal  
 10 pers. *½ journée, auto,*
- L – samedi 3 février : PERCEE DU VIN JAUNE à SALINS** *1 jour, car, 48 pers.*
- M – 7 fév. PUSEY** : entreprise Piguet, construction métallique *½ journée, 20 pers. auto*
- N – 14 fév. VILLERS SUR PORT** : fonderie Deroyaume,  
 Entreprise Roussel : mécanique de précision *½ journée, 25 pers. auto*
- O – 21 fév. BESANCON** : visite guidée + conférence du Parlement au Palais de Justice *½ journée, ill. , auto*
- P – 21 mars CERNAY(68) : visite guidée de la ville**  
**STEINBACH** : mines *1 jour, car, 48 pers.*
- Q – 28 mars BALE** : visite Musée Poupées et nounours (Puppenhausmuseum)  
 Visite guidée de la vieille ville *1 jour, car, 48 pers.*
- R – 4 avr. ETIVAL - CLAIREFONTAINE** : papeterie  
**SAINT DIE** : visite guidée de la ville *1 jour, car, 48 pers.*
- S – 11 avr. NANCY** : - visite guidée du Musée des Beaux Arts  
 - visite guidée de la ville (nouvelle place Stanislas)  
 - le magasin d'usine DAUM *1 jour, car, 48 pers.*
- VOYAGE DE PRINTEMPS EN ANDALOUSIE (pendant les vacances d'avril)**
- T – 9 mai EPERNAY** : Champagne de Castellane : cave et musée + visite guidée de la ville  
**ATHIS** : visite de la ferme aux oiseaux exotiques *1 jour, car, 48 pers.*



- U – 23 mai CROISIERE SUR LA SAONE + repas pris sur le bateau**  
**PORT-SUR-SAONE** : visite guidée de la ville *1 jour, auto, 40 pers.*
- V – 30 mai PARAY-LE-MONIAL** : architecture, basilique et autres + jardin *1 jour, car, 48 pers.*
- W – 6 juin : LAC DE REMORAY** : visite maison de la réserve  
sortie pédestre (3h) flore et faune *1 jour, car, 48 pers.*
- X- 13 juin : Journée Terroir + moulin à huile : WESSERLING** *1 jour, car, 48 pers.*
- JUIN 2007** : assemblée générale **SEPTEMBRE 2007** : Séjour en Bretagne du sud (vous recevrez le courrier ultérieurement)

## SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL DE L'EDUCATION NATIONALE

C'est un service social du travail pour tous les personnels du 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> degré, titulaires ou contractuels.

L'assistante sociale en faveur des personnels est à l'ECOUTE de toute personne confrontée à une situation l'amenant à rechercher information, conseil, soutien ou accompagnement auprès d'un spécialiste des relations humaines. Située à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle, elle vise à concilier l'intérêt de la personne et de l'institution dans le respect de la confidentialité.

L'assistance sociale est compétente pour intervenir dans les domaines suivants :

Vie familiale : difficultés personnelles ayant un retentissement sur la vie professionnelle - Accompagnement psycho-social lors des situations de rupture ou de déséquilibre familial (séparation, deuil, mutation ...).

Travail : prise en compte des situations particulières. Evaluation sociale à la demande de l'institution - Accompagnement des personnels en réadaptation et aide à la réorientation professionnelle - Régulation des conflits par la médiation.

Santé : accompagnement des personnels en maladie (CLM, CLD, DO) ... Renseignements personnalisés sur les droits - Maintien du lien avec l'institution.

Economique : difficultés financières (instruction des dossiers d'aide et de prêt dans le cadre de l'action sociale). Accompagnement budgétaire - Information sur les prestations sociales du régime général et spécifique de l'Education nationale.

Informations diverses : renseignements sur les droits sociaux - Aide dans les démarches administratives - Orientation vers les organismes appropriés.

Vous pouvez contacter l'assistance sociale du service des personnels de l'inspection académique de la Haute-Saône :  
Madame Sonia JELSCH – Tél : 03 84 78 63 48 – Email : [ce.assper.ia70@ac-besancon.fr](mailto:ce.assper.ia70@ac-besancon.fr)  
Un entretien pourra vous être proposé sur rendez-vous à son bureau les mardis et jeudis  
à l'inspection académique, 5 place Beauchamp 70000 Vesoul.

## 3 - ACTIONS EDUCATIVES

### SENEGAL SOLIDARITE

Vous souhaitez avec votre classe ou avec votre école engager un projet pluridisciplinaire dans le cadre de l'éducation à la solidarité.

Vous souhaitez établir une correspondance entre votre école et une école du Sénégal.

Vous souhaitez participer à une action humanitaire.

Votre projet autour de la coopération scolaire entre les deux pays vous intéresse.

L'association «SENEGAL SOLIDARITE» dont le siège social est à Vesoul, organise le 5<sup>ème</sup> raid multisports qui se déroulera du 25 novembre au 10 décembre 2006 de l'île de Gorée au Pays Bassari, traversée du Sénégal d'Ouest en Est, en pirogue, à VTT et course à pied. Une action de solidarité sera menée tout au long du raid avec la distribution de moustiquaires imprégnées pour la lutte contre le paludisme, des fournitures scolaires et des jeux éducatifs fabriqués en Franche-Comté par des établissements scolaires. L'association est soutenue par le ministère du tourisme du Sénégal, le conseil régional de Franche-Comté et le comédien humoriste Mouss Diouf.

Si vous voulez vous associer à ces actions :

Contactez-nous, nous pouvons vous rencontrer et vous apporter plus d'informations !

Consultez notre site : [www.aventure-senegalaise.org](http://www.aventure-senegalaise.org) Contacts : [fabien.cholley@wanadoo.fr](mailto:fabien.cholley@wanadoo.fr) ou 03 84 97 56 32 - [Edithebonnet@wanadoo.fr](mailto:Edithebonnet@wanadoo.fr) ou 03 84 76 47 51 - [patquen@wanadoo.fr](mailto:patquen@wanadoo.fr)



## OPERATION 1000 DEFIS POUR MA PLANETE

L'opération est relancée en Franche-Comté pour l'année scolaire 2006-2007. Les différentes informations sont données sur le site internet de la direction régionale de l'environnement (DIREN) à l'adresse : [www.franche-comte.ecologie.gouv.fr](http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr)

Dans le cadre de la généralisation de l'EEDD, le jury privilégiera un tout petit nombre de projets d'écoles primaires, d'une qualité ou d'une ambition remarquables (notion de défi, amélioration de l'environnement et/ou changements de comportements, inscription dans la durée etc..

## À L'ÉCOLE DE LA FORÊT (AEF) - CAMPAGNE 2006-2007

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD), la circulaire n°2006-109 du 6 juillet 2006 nous indique que le dispositif interministériel « À l'école de la forêt » est reconduit pour l'année scolaire qui commence.

Pour construire un projet, documentation et formulaires sont en ligne sur le site internet de l'opération : <http://www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr/>

En Haute-Saône, les projets qui émanent des écoles candidates doivent être envoyés aux IEN (voie hiérarchique) pour le jeudi 28 septembre 2006.

Les dossiers seront ensuite transmis au *Groupe d'initiatives comtoises pour l'éducation forestière (GICEF)* par le correspondant départemental AEF.

La commission régionale qui décerne le label AEF dans notre académie se réunira en octobre.

Contact : Jean-Louis Dubois, chargé de mission EEDD, correspondant AEF 70

Courriel : [j-louis.dubois@ac-besancon.fr](mailto:j-louis.dubois@ac-besancon.fr) Téléphone : 03 84 78 63 52

## ACTUALITES DE « LA MAIN A LA PATE »

Piloté par l'académie des sciences et l'institut national de la recherche pédagogique (INRP), le dispositif " La main à la pâte " propose depuis plusieurs années des ressources de qualité pour soutenir les pratiques d'éducation scientifique et technique.

Le site internet correspondant s'est enrichi au fil du temps. Pensez à le visiter et à le placer dans vos favoris ! Adresse de la page d'accueil : <http://www.inrp.fr/lamap/>

Un bulletin de liaison intitulé Le MAP monde paraît chaque trimestre. Le numéro 35 est sorti en juin. On peut s'abonner gratuitement à la version papier ou télécharger ce document (tout comme les anciens numéros) par internet (format .pdf). Pour ce faire, voir la page : [http://www.inrp.fr/lamap/?Page\\_Id=70](http://www.inrp.fr/lamap/?Page_Id=70)

## PREAVIS DE CLASSE DE DECOUVERTE (séjour avec nuitée(s))

Le préavis permet à l'inspection académique de suivre le montage des projets en relation avec le conseil général de la Haute-Saône. Ce dernier subventionne certains séjours aux conditions suivantes (1<sup>er</sup> degré) :

- 1) La commune doit apporter une participation financière supérieure ou égale à celle du conseil général qui s'élève à 23 euros / séjour / élève.
- 2) Le séjour dure au moins 3 jours (2 nuitées) en maternelle.
- 3) Le séjour dure au moins 5 jours (4 nuitées) en élémentaire.

Les préavis doivent parvenir à l'inspection académique pour le mercredi 25 octobre prochain. (voir formulaire en annexe)

### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

\* Les collègues qui montent un projet pour la première fois et ceux qui rencontreraient des difficultés particulières doivent solliciter l'aide de l'enseignant chargé de ce dossier : Jean-Louis Dubois, mission « séjours, environnement et sciences » Tél : 03 84 78 63 52 - Mél : [j-louis.dubois@ac-besancon.fr](mailto:j-louis.dubois@ac-besancon.fr)

\* L'essentiel de la documentation se rapportant aux classes de découvertes et sorties est disponible sur le site internet de l'inspection académique, à l'adresse : <http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/aperçu.php3?IdRub=3302>

PREAVIS DE DEPART EN CLASSE DE DECOUVERTE  
(séjours avec nuitée)

A retourner à : Inspection académique  
Division des élèves et de la pédagogie  
(pour le 25 octobre 2006) 5, place Beauchamp - BP 419  
70013 VESOUL

Mél : [ce.viesco.ia70@ac-besancon.fr](mailto:ce.viesco.ia70@ac-besancon.fr)

ECOLE :

Adresse :

Code postal : 70                      Commune :

Téléphone :

Courrier électronique :

Nom et prénom de l'enseignant :

Cours ou cycle :

Envisage d'organiser un séjour avec nuitée(s) au cours de l'année scolaire 2006-2007.

Si connus,

Lieu :

Durée et période :

## MUSEES DES CULTURES ET TECHNIQUES COMTOISES

L'association des musées des cultures et techniques comtoises (MTCC) réuni onze structures dans le but de faire connaître le patrimoine régional leur correspondant.

(En Haute-Saône : la verrerie-cristallerie de Passavant-La Rochère, l'écomusée du pays de la cerise de Fougerolles et le musée de la mine de Ronchamp.)

Pour s'abonner à la lettre d'information du réseau en version électronique, il convient d'envoyer un courriel avec vos coordonnées, ayant pour objet : " Transmissions ", à l'adresse suivante :

[secretariat@musee-des-techniques.org](mailto:secretariat@musee-des-techniques.org)

### ECOLE ET CINEMA 2006-2007

- Partenaires

- L'inspection académique de la Haute-Saône (coordination Education nationale),- les Amis du Cinéma (coordination départementale cinéma) - les réseaux Ecran Mobile et Cinévasion - le CDDP - les exploitants des salles de cinéma.

- Objectifs

- Former l'enfant spectateur par la découverte active du cinéma en salle à partir du visionnement d'œuvres du patrimoine et d'autres cultures.

- Développer le sens critique par la lecture d'images au cours d'activités pédagogiques.

- Organisation

- Ce dispositif s'adresse aux élèves des cycles II et III (de la GS au CM2), il est étendu au cycle I pour quelques films.

- 6 films ont été choisis pour le département dans le catalogue national ECOLE ET CINEMA.

- Les classes participantes assistent à 3 séances, au moins, pendant le temps scolaire, dans une salle de cinéma partenaire.

- Des documents d'accompagnement (un livret « Cahier de Notes sur... » pour l'enseignant, une fiche de présentation du film pour les élèves) sont fournis gratuitement avant chacune des projections.

- Une formation d'une demi-journée par film est prévue (mercredi matin au CDDP) sur la base du volontariat.

Il est impératif de s'inscrire dans le plan de formation continue, même si vous ne pourrez pas assister à toutes les formations.

- Tarif : 2,00 € / élève / film.

- Lieux de projection

Salles pouvant accueillir le dispositif : Faverney, Gray, Gy, Lure (espace Méliès), Luxeuil (espace Molière), Marnay, Port-sur-Saône, St-Loup, Vesoul (Majestic et espace Villon), Villersexel, Autrey les Cerre. D'autres lieux pourront être envisagés.

- Programmation

TITRE et PRESENTATION	CYCLE	PERIODE
<b><u>Mon voisin Totoro</u></b> : Hayao Miyazaki, 1988, animation, 86 minutes, couleur. <i>Deux petites filles viennent s'installer avec leur père dans une grande maison à la campagne afin de se rapprocher de l'hôpital où séjourne leur mère. Elles vont découvrir l'existence de créatures merveilleuses, mais très discrètes, les 'totoros'...</i>	II-III	08/11 au 28/11
<b><u>La Belle et la Bête</u></b> : J.Cocteau, France 1946, noir et blanc, 95 minutes. <i>Il était une fois une jeune fille qui portait le prénom de la Belle, toute dévouée à son père et aux exigences de ses deux sœurs. Avenant, l'ami de leur frère, soupirait pour la belle qui se refusait au mariage...</i>	II-III	29/11 au 19/12
<b><u>Kirikou et la sorcière</u></b> : M.Osselot, France, 1998, animation, couleurs, 71 minutes. Dans un village d'Afrique, un enfant parle dans le ventre de sa mère et s'enfante tout seul. Il coupe le cordon ombilical et déclare : « je m'appelle Kirikou ». Il apprend dans l'instant qu'une sorcière, la superbe et cruelle Karaba, a asséché la source du village...	I-II-III	10/01 au 30/01
<b><u>Jason et les Argonautes</u></b> : Don Chaffey, 1963, 103 minutes. <i>Jason a réussi à échapper au massacre de sa famille, perpétré par l'usurpateur Pélidas. Vingt ans plus tard, le tyran est averti par un oracle du retour du rescapé...</i>	II-III	21/03 au 10/04
<b><u>Gosses de Tokyo</u></b> : Yasujiro Ozu, Japon, 1932, noir et blanc, 89 minutes. <i>Nouvellement installés avec leurs parents dans la banlieue de Tokyo, Ryoichi (dix ans) et Kkeiji (huit ans), en butte à l'hostilité d'une bande de gamins qui leur ont promis de « les retrouver en classe » font l'école buissonnière...</i>	II-III	09/05 au 30/05
<b><u>Le monde vivant</u></b> : Eugène Green, 2003, 75 minutes, couleur. <i>Un ogre, pas très bien rasé et disposant de deux enfants vivants dans son garde-manger, veut répudier son épouse pour se marier avec une demoiselle qu'il tient captive dans une chapelle...</i>	III	30/05 au 12/06

**NB** : les périodes indiquées dans le tableau sont communiquées afin de vous permettre d'établir un choix ; les dates précises des projections seront données après réception des inscriptions.

## FICHE D'INSCRIPTION

Remplir impérativement une fiche par classe et la retourner au plus tard le : samedi 30 septembre 2006

Les demi-journées de formation auront lieu le mercredi matin de 09H00 à 12H00 au CDDP (les dates seront communiquées ultérieurement).

Retourner la fiche à : Inspection académique de la Haute-Saône

Véronique Haas, conseillère pédagogique Vesoul sud - 5, place Beauchamp70013 VESOUL cedex

Tél : 03-84-78-63-00 poste 379 mël : [cp.ienvs.ia70@ac-besancon.fr](mailto:cp.ienvs.ia70@ac-besancon.fr)

### ECOLE

Adresse :

.....  
.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

### CLASSE

Nom et prénom de l'enseignant : .....

Classe : ..... Nombre d'élèves : .....

### TITRES DES TROIS FILMS RETENUS

.....  
.....  
.....

### LIEU DE PROJECTION CHOISI

.....  
.....  
.....

### Cas particuliers :

Afin d'organiser le calendrier des projections, précisez vos horaires de classe et si vous avez des jours d'activités prévues (piscine...). Nous en tiendrons compte dans la mesure du possible :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 4 - REGLEMENTATION

### REGLES S'APPLIQUANT AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE CUMUL

Pour les enseignants la demande d'autorisation de cumul est OBLIGATOIRE pour toute activité assurée en-dehors du service dans l'établissement correspondant à l'activité principale.

Elle doit être formulée quel que soit l'organisme employeur secondaire :

- établissement scolaire public ou privé,
- IUFM
- CNED
- universités
- collectivités territoriales,
- autres, y compris pour les actions de formation organisées par la DIFOR dans le cadre du Plan Annuel de Formation.

Elle doit être formulée avant le début de l'activité au titre de laquelle elle est sollicitée, afin d'éviter toutes difficultés de paiement en cas de refus d'autorisation.

Elle doit comporter une durée limitée (préciser les dates de début et de fin) et ne doit pas excéder l'année scolaire.

La demande doit être EXPLICITE ET EXHAUSTIVE et comporter obligatoirement les indications suivantes :

- le nombre total d'heures,
- le nombre d'heures hebdomadaire,
- l'estimation de la rémunération afférente,
- les autres autorisations de cumul obtenues ou sollicitées au titre de l'année scolaire en cours.

Les imprimés de demandes d'autorisation de cumul (un exemplaire ci-joint) sont disponibles à l'inspection académique, division des ressources humaines. Dûment renseignées et visées par l'intéressé et l'employeur secondaire, les demandes doivent être adressées à l'inspecteur d'académie pour avis avant décision du recteur.

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL DE REMUNERATION**

**Année scolaire :**

Vu le décret du 29 octobre 1936 modifié réglementant les cumuls.

Je soussigné, ..... (nom, prénom)

Grade : ..... Discipline : .....

Affectation : .....

Sollicite l'autorisation de cumuler ma rémunération principale avec une rémunération complémentaire de :

..... (montant total en euros) au titre de .....  
(indiquer le nombre total d'heures et la nature de l'activité)

Horaire moyen par semaine : .....

Effectuées à : .....  
(nom et adresse de l'organisme auprès duquel est exercée la fonction secondaire)

Pour la période du ...../...../..... au ...../...../.....

Impératif, activités exercées en sus de l'activité principale auprès d'autres organismes ou autorisation de cumul déjà accordée au titre de l'année scolaire en cours :

.....  
.....  
.....

Je certifie exercer mes fonctions à temps complet.

La présente demande d'autorisation de cumul doit être renouvelée chaque année scolaire, préalablement au recrutement.

**Visa et cachet de l'employeur secondaire attestant l'exactitude des renseignements relatifs à l'activité secondaire et s'engageant à transmettre à l'employeur principal le décompte des sommes perçues**

Fait le : .....

**L'intéressé(e),**

Fait le : .....

**Avis circonstancié et visa du supérieur hiérarchique avant transmission au Recteur :**



### DECISION PORTANT AUTORISATION DE CUMUL

Vu le décret du 29 octobre 1936 modifié réglementant les cumuls,  
Vu le décret n°58-430 du 11 avril 1958 fixant les conditions d'application de l'article 12 du décret susvisé,  
Vu la demande de l'intéressé(e) en date du ...../...../.....

Le Recteur de l'Académie de Besançon,

Autorise

M.....  
(nom, prénom)

Grade : ..... Discipline.....

Affectation : .....

à cumuler pour la période du ...../...../..... au ...../...../.....

le montant de sa rémunération principale avec une rémunération complémentaire de :

..... (montant total en euros) provenant de  
.....  
(indiquer le nombre total d'heures et la nature de l'activité)

.....

Horaire moyen hebdomadaire : .....

Effectuées à : .....  
(nom et adresse de l'organisme auprès duquel est exercée la fonction  
secondaire)

Impératif, activités exercées en sus de l'activité principale auprès d'autres organismes ou autorisation de cumul déjà accordée au titre de l'année scolaire en cours :  
.....  
.....  
.....

La présente décision doit donner lieu à renouvellement annuel et ne demeure valable que pour l'année scolaire en cours.

L'autorisation de cumul doit être sollicitée préalablement au recrutement.

**Besançon, le**



Fiche à remettre à l'employeur secondaire par le bénéficiaire

Les organismes publics, employeurs secondaires sont soumis à une double obligation :

1. obligation de notifier à l'ordonnateur du traitement principal, conformément à l'article 2 du décret n° 58-430 du 11 avril 1958, la nature et le montant de la rémunération versée en lui transmettant un double au titre de paiement, en même temps qu'il adresse l'original à l'agent, en vue de la tenue du compte de cumul,
2. obligation d'acquitter, pour les rémunérations accessoires que vous versez, des cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique dans les imites prévues par l'article 76 de la loi 2003-775 du 21 août 2003 et le décret 2004-569 du 18 juin 2004. Ainsi, la cotisation s'applique sur un montant d'indemnités plafonné à 20% du traitement indiciaire brut annuel. La détermination de cette limite relève donc de la compétence de l'employeur principal.

**Il m'appartient en cette qualité de centraliser les rémunérations accessoires perçues par un même fonctionnaire afin de déterminer le montant des cotisations éventuellement dues par les différents employeurs secondaires.**

A cette fin, je vous prie de bien vouloir me transmettre pour le 31 décembre 2006 au plus tard, la présente fiche dûment renseignée.

<b>EMPLOYEUR SECONDAIRE</b> .....			
<b>ADRESSE</b> .....			
NOM PRENOM	INSEE	GRADE ET DISCIPLINE	MONTANT BRUT
Visa et cachet de l'employeur secondaire			

**Document à adresser :**

Pour les personnels enseignants <b>RECTORAT DE BESANCON</b>	Pour les personnels de direction <b>RECTORAT DE BESANCON</b>
--	---

Pour les personnels ATOSS (non enseignants)  
**RECTORAT DE BESANCON**

**SERVICE COORDINATION PAIE – 10 RUE DE LA CONVENTION – 25000 BESANCON**

**Vous recevrez en retour, s'il y a lieu, la notification du montant de rémunération s accessoires sur lequel vous devrez acquitter auprès de la Caisse Nationale des Dépôts et consignation, une cotisation de 10% au plus tard le 15 mars 2007.**

## 5 - RESSOURCES HUMAINES

### CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR (CAFIPEMF) - SESSION 2007 -

Le registre des inscriptions au CAFIPEMF est ouvert du mercredi 6 septembre au vendredi 6 octobre 2006.

Les candidats instituteurs ou professeurs des écoles titulaires doivent justifier au 31 décembre de l'année de l'examen d'au moins 5 ans de services effectifs dans une classe.

Les inscriptions, sur papier libre, seront accompagnées de la décision d'agrément et parviendront à la division des ressources humaines, bureau de la protection sociale et des pensions par la voie hiérarchique très rapidement.

- le dépôt des sujets de mémoire est fixé au mercredi 13 septembre 2006
- la réunion de la commission d'agrément est fixée au mercredi 20 septembre 2006

### CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE DIRECTION – SESSION 2007 -

#### INSCRIPTIONS :

Le registre des inscriptions sera ouvert à partir du lundi 4 septembre au lundi 25 septembre 2006 à 17 heures, par internet. <https://ocean.ac-besancon.fr/inscrinetATE/>

A la fin du processus, un numéro d'inscription s'affiche à l'écran. Vous devez le noter soigneusement. Il vous permettra de justifier de votre inscription et de la modifier.

#### ATTENTION

A la clôture des serveurs d'inscription, un dossier de candidature et un formulaire de confirmation d'inscription en 2 exemplaires vous seront adressés par le rectorat.

Ces documents datés et signés devront être confiés aux services postaux et adressés, sous pli suffisamment affranchi ou sous pli recommandé, au rectorat, division des examens et concours, bureau DEC1, 10 rue de la convention, 25030 Besançon cedex au plus tard à la date du mercredi 11 octobre 2006 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune dérogation à cette date limite ne sera acceptée.

#### DATE DES EPREUVES ET RESULTATS

L'organisation de l'épreuve écrite est déconcentrée. Elle aura lieu le jeudi 18 janvier 2007 de 14h 00 à 18h 00.

Renseignements : division des examens et concours – bureau DEC1 Téléphone : 03 81 65 74 86 ou 74 85

### PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - SESSION 2007 -

JO n°158 du 9 juillet 2006 ( texte n°26) – Arrêté du 28 juin 2006

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Peuvent se présenter au premier concours interne les instituteurs titulaires qui justifient de trois années de services effectifs en cette qualité au 1er septembre de l'année précédant le concours.

NOMBRE DE POSTES : il sera publié ultérieurement dans le Bulletin Officiel de l'Education nationale.

Date prévisible de l'épreuve d'admissibilité : le mercredi 7 mars 2007

#### INSCRIPTION ENTIEREMENT PAR INTERNET

Il est impératif que vous procédiez vous-même à cette opération

#### 2 PERIODES POUR AGIR :

inscription : du jeudi 14 septembre (à partir de 12 h), au mardi 24 octobre 2006 avant 17h (heures de Paris)

confirmation : du mardi 31 octobre (à partir de 12 h), au mardi 14 novembre 2006 avant 17h (heures de Paris)

Taper : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1>

Toutes les indications vous seront alors données sur la marche à suivre.

Il vous est recommandé de ne pas attendre les dates de clôture des inscriptions et des confirmations.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet les candidats pourront, sur demande écrite, obtenir un dossier papier. Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique d'inscription au plus tard le mercredi 25 octobre 2006, avant minuit (le cachet de la poste faisant foi).

## DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION

### 1) DATES D'INSCRIPTION

L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de respecter impérativement les dates suivantes :

- le mardi 24 octobre 2006, date ultime de saisie des inscriptions ;
- le mardi 14 novembre 2006, date ultime de saisie de la confirmation d'inscription.

### 2) MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue en deux phases :

PREMIERE PHASE : inscription

Par internet du jeudi 14 septembre 2006 (à partir de 12h), au mardi 24 octobre 2006 avant 17heures, heures de Paris.

- Justification de l'inscription

A la fin de la saisie, les données que vous avez introduites vous sont présentées de façon récapitulative. Vous pouvez alors les vérifier et les modifier ; ce n'est qu'après ce contrôle que vous validez votre inscription. Une fois la validation opérée, un écran vous indique le numéro d'inscription qui vous est attribué ainsi que les dates fixées pour confirmer votre inscription. Ce numéro d'inscription est définitif. Il est recommandé d'imprimer l'écran ou, à défaut, de noter soigneusement ce numéro. Il vous permet de rappeler votre dossier pour le rectifier s'il y a lieu puis de confirmer ultérieurement votre inscription.

Attention : tant que ce numéro n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, vous devez reprendre la totalité de la procédure

A l'issue de cette première phase, un courrier vous sera adressé rappelant les caractéristiques de votre inscription, votre numéro d'inscription et les modalités à exécuter pour finaliser votre confirmation. Si vous avez indiqué une adresse électronique vous serez rendu destinataire d'un courrier reprenant les mêmes éléments d'information.

SECONDE PHASE : confirmation de l'inscription

A l'aide du numéro d'inscription qui vous a été attribué lors de la première phase puis de votre date de naissance, vous confirmez votre inscription par internet du mardi 31 octobre 2006 (à partir de 12h), au mardi 14 novembre 2006 avant 17 heures, heures de Paris.

- Modification de l'inscription

Pendant cette seconde phase, les données saisies lors de votre inscription vous sont présentées à l'écran. Après les avoir vérifiées, vous pouvez, soit confirmer votre inscription, soit la modifier. Après avoir confirmé votre inscription, vous ne pouvez plus la modifier par internet. Vous pouvez toutefois, si nécessaire, formuler une demande de modification par écrit et l'adresser en recommandé simple au service auprès duquel vous êtes inscrit avant le mercredi 15 novembre 2006, minuit, le cachet de la poste faisant foi.

- Justification de la confirmation

L'inscription est confirmée lorsque s'affiche l'écran intitulé « confirmation d'inscription » indiquant la date et l'heure d'enregistrement de la confirmation et rappelant le numéro d'inscription. Il est recommandé d'imprimer l'écran.

Attention : tant que cet écran n'est pas affiché, la confirmation n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, vous devez reprendre la totalité de la procédure. Si vous avez indiqué une adresse électronique, vous serez rendu destinataire d'un courrier vous informant de la confirmation de votre inscription.

- Impossibilité de se connecter

En cas d'impossibilité de vous connecter lors de la phase de confirmation, vous pouvez confirmer votre inscription par écrit. Dans cette éventualité, vous devrez adresser votre confirmation obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le mercredi 15 novembre 2006 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi. Vous devez obligatoirement conserver le récipissé de votre envoi

Toute confirmation d'inscription postée après le délai fixé ci-dessus entraînera le rejet de la demande d'inscription.

### 3) CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après confirmation de votre inscription, vous êtes rendu destinataire :

- d'un récapitulatif de votre confirmation rappelant votre numéro d'inscription ainsi que l'ensemble des données relatives à votre inscription. Vous devez conserver ce document.

- d'un formulaire indiquant les pièces justificatives que vous devrez adresser au service d'inscription en vous conformant à la date indiquée sur ce document. Toutes les pièces justificatives nécessaires devront être retournées accompagnées de ce document.

Coordonnées du service d'inscription : Inspection académique du DOUBS – service des ressources humaines  
26 avenue de l'Observatoire – 25030 BESANCON Cedex Renseignements : Mme PRALON - Tél : 03.81.65.48.79

## MUTATIONS

Candidatures à des postes dans les établissements de la Mission laïque française à l'étranger – année 2007-2008.

Du 18 septembre 2006 jusqu'au 19 janvier 2007, les candidats peuvent remplir un formulaire en ligne sur le site <http://www.mission-laïque.asso.fr>. Vous pouvez également y consulter la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être.

Une candidature par dossier est possible au moyen des imprimés de l'année en cours mis à la disposition des candidats par la Mission laïque française jusqu'à fin décembre 2006. Le dossier devra être retourné au siège de la Mission au plus tard le 20 janvier 2007.

Je vous invite à vous référer au bulletin officiel n°32 du 7 septembre 2006 pour de plus amples renseignements.

## DEMANDE DE POSTE A L'ETRANGER ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

La note de service relative aux modalités de dépôt de candidature pour l'obtention de postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, année scolaire 2007/2008 a été publiée au B.O. n°32 du 7 septembre 2006.

Les demandes sont déposées et saisies par voie électronique sur le site internet de l'AEFE [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr) ou [www.aefe.diplomatie.fr](http://www.aefe.diplomatie.fr) entre le 7 septembre et le 28 septembre 2006. Le dossier saisi, édité et signé sera remis, accompagné des pièces justificatives, pour avis au plus tard le 2 octobre 2006 à votre inspecteur de circonscription qui le transmettra à l'inspection académique, division des ressources humaines.

La liste des postes est consultable à l'adresse [www.education-gouv.fr](http://www.education-gouv.fr) rubrique « concours, recrutement, carrières, personnels enseignants d'éducation et d'orientation », SIAD ou sur le site de l'AEFE à compter du 7 septembre 2006.

Les enseignants sont vivement invités à consulter le B.O. n°32 du 7 septembre 2006 à l'adresse [www.education-gouv.fr/bo/2006/32/MENH0602027N.htm](http://www.education-gouv.fr/bo/2006/32/MENH0602027N.htm).

## AFFECTATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS SPECIALISES DU 1<sup>er</sup> DEGRE EN NOUVELLE-CALEDONIE, A WALLIS-ET-FUTUNA ET MAYOTTE - RENTREE 2007 ET MISES A DISPOSITION DE LA POLYNESIE FRANCAISE DE PERSONNELS ENSEIGNANTS SPECIALISES DU 1<sup>er</sup> DEGRE - RENTREE 2007

Seuls les titulaires du CAEEA/CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH ou du diplôme de psychologue scolaire peuvent faire acte de candidature.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site SIAT à l'adresse <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, carrière puis Enseignants ». Les dossiers édités, complétés et signés par le candidat, accompagnés des pièces justificatives demandées doivent être remis avant le 10 octobre 2006 à l'inspecteur de circonscription pour avis et transmission à l'inspection académique, division des ressources humaines.

Les candidats sont vivement invités à consulter le B.O. n°32 du 7 septembre 2006 à l'adresse [www.education-gouv.fr/bo/2006/32/MENH0602032N.htm](http://www.education-gouv.fr/bo/2006/32/MENH0602032N.htm) (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Mayotte) ou [www.education-gouv.fr/bo/2006/32/MENH0602033N.htm](http://www.education-gouv.fr/bo/2006/32/MENH0602033N.htm) (Polynésie française)